

Sophie Gastineau

Le 1^{er} Février 2023

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

De la Crèche Multi-Accueil

les petits poissons dans l'eau

- A Projet Social
- B Projet Éducatif
- C Projet Pédagogique

- Crèche Multi-Accueil collectif de 20 places : les petits poissons dans l'eau (psu)

Préambule :

La crèche multi-accueil « les petits poissons dans l'eau » a ouvert ses portes en Septembre 2016.

Elle est située au 170 Bis rue Henri Barbusse à Aubervilliers (93) en rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel construit en 2008, à l'angle de la Rue Léopold Réchossière.

Une entrée commune dessert un vestiaire puis un « sas » d'entrée et une agora qui est aussi l'espace dédié aux repas des plus grands.

La crèche multi-accueil fonctionne avec deux unités de vie conçues respectivement pour 10 bébés (1) et 10 petits enfants (2), deux groupes identifiés dans deux espaces spacieux et aménagés en fonction de l'âge des enfants.

- 1) nourrissons
- 2) enfants de 18 mois à 36 mois environ

Les deux espaces de vie disposent chacun d'un ou deux dortoirs, d'un espace polyvalent aménagé avec des structures de motricité, des toboggans et une cabane, d'une bibliothèque et d'un espace pour l'hygiène avec des sanitaires et une table de change.

Nous pouvons réunir des enfants d'âges différents à certains moments de la journée comme l'accueil, les gouters ou pendant les activités « d'itinérance ludique » par exemple.

Dans l'unité de vie des « nourrissons » un coin bébé identifiable et fermé permet aux nourrissons de bénéficier d'un espace de tranquillité et "d'exclusivité".

Les espaces dédiés aux moyens généraux sont communs, notamment la cuisine, le vestiaire du personnel et sa salle de repos, les sanitaires, la lingerie, le local à poussettes et le bureau de la directrice.

Le Projet Pédagogique de la crèche multi-accueil traduit en concepts et pratiques le Projet Social et le Projet Éducatif qui ont eux-mêmes fixé des objectifs à la structure d'accueil.

a) Projet Social

Des équipements dédiés à la petite enfance existent déjà sur la commune d'Aubervilliers.

La Ville d'Aubervilliers compte une vingtaine d'établissements d'accueil collectif de jeunes enfants, crèches municipales, crèches départementales, crèches collectives associatives et privées, halte-garderie, etc... Ces structures accueillent environ 650 enfants.

La crèche multi-accueil sera implantée en plein cœur de ville à proximité immédiate de l'arrêt de bus de la ligne RATP N°249 «maison de retraite» et du Lycée Le Corbusier.

La commune d'Aubervilliers est située dans le département de la Seine-Saint-Denis, en première couronne de l'agglomération parisienne. C'est une commune avec une grande densité urbanistique (plus de 10 000 habitants au km²). A la fois zone d'accueil des populations migrantes (populations Espagnoles, Italiennes et d'Europe de l'Est avant la deuxième guerre mondiale, populations d'Afrique du nord dans l'après-guerre et populations de l'Afrique Subsaharienne actuellement) c'est aussi une zone de transit entre Paris et la grande banlieue, traversée et encadrée par des axes routiers d'intérêt national (A1, A86, nationale 2). Pôle urbain actif et vivant, la Commune d'Aubervilliers a construit une identité forte autour des valeurs de solidarité et d'accueil, parfois portées par des personnalités politiques de premier plan comme Jack Ralite.

La Ville d'Aubervilliers bénéficie d'un vaste et ambitieux programme de renouvellement urbain avec la création de logements privés et intermédiaires et le prolongement de deux lignes de Métro. Ces éléments ont conduit les porteurs du projet, la société « les petits poissons dans l'eau » à proposer la création d'un EAJE sur cette commune.

A proximité des voies de circulation d'intérêt national (A86 – A1 et N2) et au cœur du réseau RATP (bus, métro et rer B), la crèche multi-accueil est située à quelques minutes de la station de métro « Fort d'Aubervilliers » et est assez proche de l'A86.

La crèche multi-accueil se propose de répondre à un besoin collectif important dans le cadre du développement d'une ville populaire située dans le "Grand Paris" qui veut promouvoir le bien être des plus petits dans un environnement densément urbanisé, permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle ou de retrouver un emploi.

Notre objectif social vise à permettre au(x) parent(s) qui travaillent de concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille, de permettre aux salariés précaires de conserver leur emploi en leur proposant un mode de garde adapté, d'aider au retour à l'emploi des parents isolés.

La crèche multi-accueil est ouverte du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. La crèche est fermée cinq semaines par an :

- Une semaine à Pâques ;
- Trois semaines en Août ;
- Une semaine en fin d'année ;
- Jours fériés ;

Cependant, aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée aux deux parents ou au parent unique, ni condition de fréquentation minimale ne seront imposées par la structure.

La crèche multi-accueil est occupée à 65% par des salariés dont les entreprises souscrivent des réservations dans le cadre du « crédit impôt famille » ; à 25% par des habitants des environs ou des employés des administrations ou des collectivités locales qui bénéficient également du tarif PSU (barème de la Caisse d'Allocations Familiales).

Un total de 18 places est ainsi proposé à l'accueil régulier, deux places étant réservées à l'accueil occasionnel ou d'urgence.

Pour être accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles qui s'inscrivent dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, la structure s'engage à accueillir à minima 10% de ces enfants (Cog 2013-2017 : branche famille) dans le cadre d'un accueil occasionnel ou d'urgence.

Un total de 2 places est ainsi proposé à l'accueil occasionnel ou d'urgence.

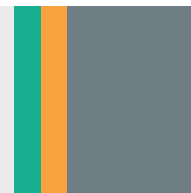
Située au cœur d'Aubervilliers, la crèche multi-accueil est positionnée comme un espace de rencontre et de mixité sociale pour les salariés qui viennent de l'extérieur travailler à Aubervilliers et les habitants d'Aubervilliers et de la Seine-Saint-Denis.

Pour proposer des places aux entreprises et à leurs salariés, nous avons fait appel à plusieurs plateformes de réservation d'entreprises.

La PMI et son Médecin Responsable exerce un contrôle réglementaire quant au bon fonctionnement de la structure conformément au nouveau décret n°2010-613 du 7 juin 2010. Une relation de travail de type « collaborative » est favorisée par le gestionnaire de la structure avec cette administration territoriale.

Les services de la DDPP, régulièrement informés à l'ouverture de la structure ont la possibilité d'inspecter la cuisine, contrôler les protocoles de traçabilité et la fraîcheur des produits alimentaires et effectue des inspections réglementaires. Suite à un contrôle effectué le 17 janvier 2023 par les services de la DDPP la crèche a obtenu la note de « très satisfaisant ».

Avec la cuisine sur place, nous proposons de bons produits, préparons des repas équilibrés et nous possédons un outil pédagogique complémentaire à disposition des enfants. Ceux-ci sont associés le cas échéant à la préparation des goûters, gâteaux, repas festifs, anniversaires, dans le respect des normes d'hygiène alimentaire.



b) Projet éducatif

Le projet éducatif pose la base du fonctionnement de la crèche et définit les orientations voulues par la structure à sa création. L'ensemble des conceptions que les créateurs de la structure se sont forgées sur le développement du nourrisson et du petit enfant et sur sa relation avec le milieu environnant est aussi détaillée dans le projet pédagogique.

Le nourrisson, caractérisé par une grande immaturité physique et psychique est strictement dépendant de son environnement même s'il ignore complètement cette dépendance ; c'est ce que Winnicott nomme la phase de dépendance absolue. Si le nourrisson exprime son inconfort ou son confort, c'est à son entourage de deviner quelles sont les causes de son inconfort pour pouvoir rétablir rapidement son sentiment de confort. Cette adéquation des soins reçus à la réalité des besoins du nourrisson, parfois nommée "maternage" (pratique de soin au bébé basée sur les besoins perçus) conditionne son bon développement psychique et permet au nourrisson d'acquiescer un sentiment de sécurité de base.

A partir de 3 mois, le nourrisson sollicite des soins en jouant sur ses pleurs et ses sourires. Il prend conscience de sa dépendance aux soins et s'efforce de "coller" aux personnes qui lui dispensent ces bienfaits. Il devient activement fusionnel, "attaché" et "attachant". Le développement des interactions, mêmes non-verbales entre le nourrisson et son environnement vont préparer l'accès au langage.

De six mois à deux-trois ans, le nourrisson attaché aux adultes "maternants" va se transformer en petit homme affirmé, lancé à la conquête du monde. Margaret Malher nomme cette période de la vie "phase de séparation-individualisation" marquée par une première phase "négative" de la séparation jusqu'à 18 mois et suivie par une deuxième période "positive" de l'individualisation. L'accès à l'autonomie sera l'évènement principal de la première période. C'est cette autonomisation motrice qui permettra le processus psychique de la séparation. L'acquisition de la position assise libère les mains et élargit le champ visuel du nourrisson. Il pourra prendre, saisir, "triturer" et jeter des objets. D'autres étapes suivent : "tenir debout, marcher à quatre pattes, ramper". La deuxième grande conquête du nourrisson sera l'acquisition de la marche debout, qui lui ouvre la possibilité de conquérir l'espace.

Sur le plan émotionnel, le nourrisson prend conscience, grâce à l'autonomisation motrice que le monde autour de lui n'est pas un simple prolongement de lui-même. Il se découvre séparé et cette conscience de l'autonomie du monde par rapport à lui et cela lui cause une perte narcissique que "Spitz" nomme "angoisse du huitième mois".

A partir du troisième trimestre et selon "Piaget", le nourrisson intègre l'extériorité des objets par rapport à son expérience propre, perçoit et expérimente les relations causales, spatiales et temporelles entre objets. Piaget nomme cette phase la "décentration sensori- motrice" qui est une mise à distance des objets corrélative de la construction de la conscience de soi comme être permanent et unifié.

La deuxième phase, de 18 mois à trois ans est marquée par l'acquisition du langage. La construction des capacités langagières du petit enfant est à son apogée au moment de la phase du "je" qui montre que le petit enfant est capable de se positionner comme locuteur et non plus comme objet de langage. Selon Piaget, l'enfant élabore durant cette période la fonction symbolique, il commence à manipuler des représentations et à les mettre en actes. C'est ce que l'on peut observer dans les jeux d'imitations qui sont présents dans la vie du petit enfant dès le quatrième semestre.

Sur le plan émotionnel, cette période vouée à l'individualisation est selon "Mlaher" dominée par une forte agressivité et "une phase d'opposition". A cet âge, le degré d'agressivité de l'enfant à l'égard d'une personne est systématiquement proportionnel à son degré d'attachement vis à vis de cette personne car l'agressivité est le principal moyen par lequel l'enfant tente de se dégager de ses liens d'attachement pour affirmer son individualité et son autonomie. En lien avec cette période, la deuxième caractéristique est le passage du "maternage" à l'éducation.

Le projet éducatif de la crèche multi-accueil a pour objectif d'accompagner le nourrisson puis le petit enfant à chaque phase de son développement afin qu'il devienne un sujet psychique bien construit, conscient de lui et se repérant dans son univers.

Pour accompagner le nourrisson et le petit enfant dans toutes les étapes de son évolution, l'équipe pédagogique s'appuiera sur le concept de développement libre de l'enfant. Le nourrisson acquerra par ces propres moyens psychomoteurs les positions suivantes :

- Dos-ventre ;
- Position assise ; reptation ; quatre pattes ;
- Position debout puis la marche ;

Présentation de l'équipe pédagogique

La Directrice : La crèche multi-accueil est dirigée par une personne titulaire d'un diplôme d'éducatrices de jeunes enfants.

Elle supervise une équipe pluridisciplinaire composée pour l'ensemble de la structure :

- Deux « titulaires » d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture ou Educatrice de Jeunes Enfants ;
- trois assistantes maternelles ou assimilées ou titulaires d'un CAP petite enfance ;
- une apprentie CAP AEPE
- Une cuisinière avec un contrat de 30 heures par semaine ;

- Un médecin de crèche avec une spécialité en pédiatrie qui occupe les fonctions de référent santé et accueil inclusif ;
- Une psychologue pour les analyses de pratiques professionnelles intervient à raison d'une fois par mois ;
- Le Nettoyage de la crèche est fait par un prestataire extérieur ;

La référente de chaque unité de vie sera l'auxiliaire de puériculture désignée ou l'éducatrice de jeunes enfants qui sera désignée par la Direction.

L'amplitude d'ouverture de la crèche multi-accueil dépasse le temps de travail journalier de la Directrice (équivalent temps plein de 0,50%). Lorsque la Directrice est absente, l'auxiliaire de puériculture ou l'éducatrice de jeunes enfant désignée par la direction assure l'intérim des fonctions de direction ; la directrice restant joignable en cas d'urgence.

Rôle et Place du Professionnel Petite Enfance

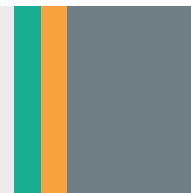
L'attitude éducative des professionnelles sera basée sur les 4 axes suivant :

- Verbalisation ;
- Observation ;
- Bienveillance ;
- L'éducation non genrée ;

Directrice :

Son rôle est primordial, elle est garante du bon fonctionnement de la structure et du respect de la réglementation. Elle fait vivre et anime le projet pédagogique et encadre le personnel. Ses principales tâches sont liées aux fonctions suivantes ;

- Fonctions d'encadrement et de management ;
- Fonctions administratives (études des dossiers d'admissions) ;



- Garante du respect de la réglementation applicable aux EAJE ;
- Interlocutrice principale de la PMI, de la Ville d'Alfortville et de la CAF ;
- Le suivi de la prise en charge des enfants et des familles ;
- Les fonctions liées à la gestion financière de la structure seront assumées par un prestataire extérieur ;

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture :

- Sa fonction consiste à prendre en charge le nourrisson et le jeune enfant, tant sur le plan physique, que sur le plan affectif. Elle accompagne les enfants dans leurs apprentissages tout en veillant à leur hygiène, leur confort et leur sécurité. Elle entoure l'enfant de bienveillance et de sécurité affective.
- Elle assure le relais de direction lorsque la directrice n'est pas présente sur la structure ;
- Elle est référente de la famille pendant la phase de familiarisation ;
- Elle établit et entretient un lien de confiance avec les familles ;
- Elle reçoit et transmet les informations pertinentes aux familles ;
- Elle prend en compte l'individualité et les besoins de la famille ;
- Elle veille à la bonne application des PAI (projet d'accueil individualisé) ;
- Elle identifie les signes de mal-être et en informe la directrice si nécessaire ;
- Elle élabore des activités éducatives adaptés à la tranche d'âge des enfants ;
- Elle assure l'encadrement des stagiaires ;
- Elle prend part à l'accompagnement de l'apprentie ;
- Elle participe aux réunions d'équipe et aux analyses de pratiques professionnelles et est force de proposition ;

Le rôle de la professionnelle CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) :

- Elle prend en compte les besoins individuels de l'enfant tout en veillant à sa bonne adaptation à la collectivité ;

- Elle observe et veille au bon développement psychomoteur de l'enfant ;
- Elle veille à l'adaptation des nouveaux enfants ;
- Elle veille au bon fonctionnement du groupe et à sa dynamique ;
- Elle propose des activités d'éveils variés adaptés à l'âge et aux besoins des enfants ;
- Elle assure et veille à l'hygiène et à la sécurité des enfants ;
- Elle favorise une relation positive avec les parents ;
- Elle participe aux réunions d'équipes et aux analyses de pratiques professionnelles ;
- Elle accompagne les stagiaires préparant le diplôme CAP AEPE ;
- Elle se charge du nettoyage des coins repas, goûter ;
- Elle se charge au lavage du linge ;
- Elle se charge de la désinfection des jouets ;

Le Médecin de Crèche :

Il exerce la mission de référent santé et accueil inclusif conformément aux articles R2324-39 et R2324-46-42 et est titulaire d'une spécialisation pédiatrique.

- 1) Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse. Il définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence en concertation avec le directeur de l'établissement ;
- 2) Il veille à l'intégration des enfants porteurs de handicap ou de tout problème de santé nécessitant un traitement personnalisé ou un projet d'accueil personnalisé (PAI) ; il forme les professionnels à la mise en pratique et à la bonne compréhension des PAI
- 3) Il assure la visite d'admission obligatoire pour les nourrissons de moins de 4 mois.
- 4) Il peut le cas échéant examiner un enfant en présence des parents et en lien avec le médecin traitant de la famille.
- 5) Il forme le personnel une fois par an au geste de premier secours

Le travail en Équipe :

Pour progresser dans nos pratiques professionnelles, nous organiserons 1 à 2 fois par an des réunions pédagogiques avec l'ensemble de l'équipe et nous solliciterons la participation d'organismes de formation telle que L' IEDPE (institut européen de la petite enfance).

Des réunions de travail seront également organisées à un rythme bihebdomadaire sous l'autorité de la Directrice, avec les objectifs suivants :

- Parfaire les bonnes pratiques professionnelles ;
- Contrôler le respect de la réglementation ;
- Faire le point sur le développement de chaque enfant ; mettre en place des activités pédagogiques adaptées en fonction de l'âge et des événements festifs ;
 - Être en harmonie avec la famille du nourrisson et du petit enfant.
 - Des analyses de pratique réalisées en petits groupes une fois par mois par une psychologue

Action contributive à la formation et à l'insertion

Notre objectif est de permettre aux personnes non-diplômées, employées dans notre structure, d'accéder à une formation diplômante qualifiante et d'améliorer leur pratique professionnelle :

- Par voie directe (Congé Individuel de Formation ; Droit Individuel à la Formation) ;
- En alternance ;
- Ou de valider leurs acquis professionnels (V.A.E).
- Une apprentie est employée chaque année à la crèche

En valorisant leurs savoirs, nous souhaitons impliquer les professionnelles, entretenir une dynamique de progrès dans la structure et leur offrir des perspectives professionnelles et le goût de transmettre.

Nous prenons également l'attache des organismes de formation dans la Seine-Saint-Denis car nous souhaitons accueillir leurs étudiants en alternance ou en stage de longue durée au sein de notre structure.

Pour respecter les besoins de sécurité affective des nourrissons et des plus grands, seuls des stages de longue durée sont proposés aux organismes professionnels.

Pour garantir de bonnes conditions d'accueil et de suivi, la crèche ne reçoit qu'un étudiant à la fois et par section. Le stage débutera obligatoirement par un temps d'observation, qui permet à l'étudiant de trouver le bon positionnement.

Les familles sont informées qu'un étudiant en stage est amené à prendre en charge leur enfant sous la responsabilité des professionnels de la crèche multi-accueil, une présentation de chaque stagiaire est faite dans la mesure du possible.

L'encadrement de l'étudiant stagiaire est important pour le professionnel qui doit ainsi formaliser et transmettre les meilleures pratiques professionnelles. Le regard neuf de ces étudiants sur nos méthodes éducatives est enrichissant, ouvrant un dialogue, des échanges et permettant une remise en question permanente.

Nous tenons aussi à favoriser la mixité-sociale :

- Tarifs modulés en fonction du revenu des familles (Barème psu),
- Accueil de l'enfant à partir d'une journée par semaine,

Accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'un particularisme

L'accueil du nourrisson et du petit enfant porteur d'un handicap ou d'un particularisme est favorisé et organisé suivant les modalités suivantes et en lien avec la MDPH (Maison d'Accueil des Personnes Handicapées) :

- L'organisation d'une rencontre entre le médecin de crèche, l'enfant et ses parents en vue d'échanger sur les rythmes de vie de l'enfant, ses particularités, ses possibilités d'adaptation en crèche ;
- D'apprécier son état de santé et les traitements médicaux à suivre ;
- D'élaborer un projet d'accueil (PAI) qui facilite l'intégration de l'enfant après concertation entre les parents et les professionnels investis de son accueil ;
- Mise en place de moyens de communication entre la crèche et les professionnels de santé et de l'action sociale qui œuvrent autour de l'enfant ;

C Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique détaille les moyens mis en œuvre pour parvenir à la réalisation du projet éducatif. Le développement libre du nourrisson et du petit enfant constitue la trame.

Les enfants sont âgés de 2 mois et demi à 3 ans environ. Le déroulement des événements de la journée est adapté au rythme et à l'âge de chaque enfant. Nous sommes particulièrement attentifs aux besoins et aux disponibilités des bébés et des petits enfants.

Le besoin de sommeil, le nombre et la variété des repas ainsi que la disponibilité varient selon l'âge et la personnalité de l'enfant.

L'individualité de chaque enfant doit pouvoir s'exprimer, être comprise et satisfaite.

Jusqu'à 3 mois le nouveau-né ressent des besoins fondamentaux ou immédiats qui sont :

- Les besoins liés à l'inconfort physique (faim, froid, propreté, etc...) ;
- Les besoins de contacts physiques et affectifs (être porté et se sentir aimé) ;

A partir de 3 mois, le nouveau-né développe des besoins de stimulation et il peut s'ennuyer. Il peut avoir besoin d'être touché, stimulé, de jouer avec l'adulte.

Il est primordial pour la professionnelle d'apprendre à distinguer entre l'expression des besoins fondamentaux du nourrisson et l'expression de ses besoins ludiques.

Un travail est fait sur la "référence non exclusive" avec l'objectif de suivre de façon individualisée le nourrisson et de lui proposer une continuité de soin et une continuité affective sans référence exclusive à un adulte.

Des activités d'éveil et jeux premier âge adaptés aux nourrissons sont proposées pour stimuler leurs sens :

- Berceuses et comptines (pour découvrir le corps par exemple)
- "transvasement", lecture, etc... ;
- Manipulation de boîtes à musique ; mobiles, cubes, balles ;
- Jeux libres et déplacement sur la structure de motricité ;
- Jeux de cachecache et de coucou avec l'adulte (présence - absence) ;
- Jeux sensoriels (dalles tactiles, cousins avec des matières et couleurs différentes) ;

Le lieu de vie des nourrissons est aménagé avec un espace pour les bébés afin que ceux-ci ne soient pas dérangés par les plus âgés. En effet les bébés peuvent ressentir la proximité des plus âgés dans leur espace comme une « intrusion ». Dans cet espace "bébé" conçu pour permettre aux plus petits qui ne se déplace pas encore d'explorer l'espace en toute sécurité (rouler sur soi, s'asseoir, etc...) est proposé un espace "cocooning", avec tapis, coussins et livres sensoriels. Des jeux de manipulation sont en accès libre (encastrer, empiler, secouer, produire des sons, toucher).

A destination des plus grands, les professionnels mettent en place un aménagement de l'espace, cadre ludique où les enfants peuvent jouer et expérimenter à loisir.

Les professionnels ont à cœur d'inciter le petit enfant à développer ses sens (découverte des éléments : l'eau, la terre, le vent) son habilité, sa coordination et sa dextérité (pâte à modeler, dessin, peinture, enfilage, atelier culinaire...) mais aussi la compréhension de son environnement par le mimétisme (déguisement, dînette).

Les activités proposées aux enfants ne sont jamais imposées.

Cloisonnement et Décloisonnement

A certains moments de la journée, les enfants peuvent se retrouver ensemble dans un espace commun, l'Agora ouverte à tous les âges, permettent une stimulation des plus petits par les plus grands tout en garantissant la tranquillité des nourrissons qui peuvent rester dans l'espace "cocooning".

La majorité du temps, les bébés et/ou les moyens sont séparés des plus grands afin de leur assurer calme et tranquillité (repas des nourrissons, sieste, lecture, temps calme avec l'adulte).

Il est proposé plusieurs fois par semaines des matinées « itinérances ludiques » les enfants peuvent découvrir aux choix et à leur rythme différents ateliers proposés dans le dortoir, le lieux de vie ou l'agora.

Accueil du matin - Pôle d'Activité

La fonction d'accueil est très délicate à exercer avec les nourrissons. Ils sont fragiles face aux situations de séparation, ils n'ont pas encore intériorisé les fonctions "contenantes" de leur environnement familial. L'accueil doit répondre à leur angoisse de séparation et à des angoisses primitives difficilement reconnaissables.

L'accueil du bébé passe par sa nomination, son assentiment et celui de son parent. Le professionnel qui accueille le bébé à "bras" devient le réceptacle ou le contenant des angoisses du nourrisson. Cela nécessite de la part du professionnel une grande réceptivité qu'il développe en manifestant son empathie envers le nourrisson et envers sa famille.

Les professionnels de la crèche sont formés et préparés à cette question de séparation et accompagnés par la Directrice de La Structure dans le but de clarifier leur positionnement professionnel.

Pour créer un climat « contenant » pour le petit enfant et sa famille au moment de l'accueil à la crèche le matin, 3 pôles d'activités différents sont proposés à l'enfant. L'objectif étant de donner à l'enfant le sentiment d'être attendu, de lui donner envie de prendre « possession » de son lieu de vie, d'inciter les parents à accompagner leur enfant dans le lieu de vie et à s'intéresser à ses activités et favoriser ensuite la séparation.

Repas des enfants

Les nourrissons de 10 semaines à 13 mois environ prendront leurs repas dans les bras de l'adulte, jusqu'à ce qu'ils acquièrent la possibilité de s'asseoir (une fois que la position assise est acquise naturellement). Nous proposons une étape de transition avant la position assise à table et utilisons une petite chaise individuelle avec tablette.

L'acquisition de la propreté :

L'acquisition de la propreté se fera en concertation avec les familles, quand le petit enfant a atteint un certain degré de maturation intellectuelle, affective et neuromusculaire.

C'est pourquoi nous laissons évoluer chaque enfant à son propre rythme. Lorsque nous estimons que l'enfant est prêt à entamer cette démarche, nous proposons à la famille de commencer cet apprentissage à la maison, si elle le souhaite. De cette manière l'enfant débute cette acquisition dans un cadre connu et avec un accompagnement parental.

L'autonomie :

L'autonomie se développe réellement dans les premiers mois qui suivent le premier anniversaire du petit enfant. Vers 15 mois il se reconnaît dans un miroir, vers 18 mois il passe par la phase du non, c'est pour lui une manière d'affirmer son individualité. Sa capacité à être autonome se développe à mesure qu'il prend conscience d'être une personne à part entière.

Selon l'adage de Madame Montessorie : «aide-moi à faire seul » les professionnels s'impliquent dans l'acquisition de l'autonomie chez le jeune enfant, à partir de 18 mois.

Le professionnel doit tenir compte des choix de l'enfant, de son rythme et de son éventuel refus.

Au moment des repas, dès que l'enfant en a la possibilité par rapport à son stade de développement et en exprime l'envie, nous proposons aux enfants à tour de rôle d'être le « chef de table » il distribue les assiettes aux enfants, ainsi il apprend à reconnaître le prénom des autres enfants, ils développent son équilibre, sa motricité, sa collaboration et l'entraide.

Chez les nourrissons, des manifestations d'indépendance apparaissent sans que l'on puisse parler d'acquisition de l'autonomie.

La Semaine du Goût :

La crèche multi-accueil disposant de sa propre cuisine, nous valorisons cet outil et proposons aux enfants des ateliers culinaires afin de développer leur toucher, leur odorat et bien sûr leur goût.

Dans le cadre de leur diversification alimentaire, les nourrissons sont amenés à goûter de nouveaux aliments.

En fin de semaine, parents et enfants déguste autour d'un buffet festif les mets élaborés durant la semaine du goût.

La Directrice veille avec la cuisinière au respect des normes d'hygiène alimentaire.

L'éducation non genrée :

Nous pratiquons l'éducation non genrée à la crèche. Cette éducation vise à libérer les enfants des stéréotypes enfermants du style « les déguisements de pirate pour les garçons et les robes de princesse pour les filles ».

A la crèche, la caisse de déguisement est à disposition des enfants, filles ou garçons mettent aux choix robes ou pantalons.

Les divers coins : garage, toboggan, train, poupée, cuisine ... sont investis pour les enfants indépendamment de leur sexe.

Des ateliers sur les émotions sont proposés aux filles et aux garçons.

Le mobilier et le lieu de vie sont de couleurs neutres.

Les animations avec les intervenants extérieurs :

Il est envisagé d'emprunter des livres à la bibliothèque municipale et des jouets à la ludothèque.

Des animations extérieures et des partenariats avec des professionnels sont envisagés pour organiser :

- Des lectures par des professionnels (ex : « kamishibai ») ;
- Des spectacles adaptés à la petite enfance ;
- La venue d'une petite ferme en collaboration avec la maison de retraite Constance Mazier;

- Des activités musicales pour nourrissons ;

Un musicologue apprécié des enfants intervient dans la crèche multi-accueil à un rythme de deux fois par mois.

Fête de fin d'année :

Une fête de fin d'année est organisée avec les parents et leurs enfants et un spectacle est proposé.

Partenariat intergénérationnel :

Un partenariat intergénérationnel est actif avec la Maison de Retraite (Centre de Gérontologie Constance Mazier) qui dispose d'un grand parc à proximité de la crèche.

La Maison de Retraite Constance Mazier est une résidence pour personnes âgées autonomes, semi-valides ou dépendantes.

Ce projet se déroule à la Crèche ou dans la Maison de retraite un après-midi par mois, il a été mis en place pour :

- Sensibiliser les enfants à la continuité de la vie : composer avec le phénomène du vieillissement de la population et la nécessité de sensibiliser les enfants au cycle de la vie, en donnant notamment à ceux-ci l'occasion de côtoyer des personnes âgées. Il offre aussi à la structure la possibilité d'acquérir des compétences sur le « comment être » avec l'extérieur.
- Favoriser l'échange intergénérationnel et l'émergence d'un lien : on assiste à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère également un accroissement du nombre de générations amenées à vivre en même temps.
- Rompre l'isolement social des personnes âgées : ouverture des deux structures vers l'extérieur.

Les objectifs sont nombreux :

- Favoriser le lien social entre les générations
- Partager un moment de détente et de convivialité avec les personnes âgées
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, de nouvelles relations = s'ouvrir sur l'extérieur
- Enrichissement des professionnels
- Contribuer à la valorisation du savoir-faire, savoir-être des personnes âgées

Il ne s'agit pas seulement de mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet étant de favoriser l'émergence d'un lien entre les protagonistes. Ainsi nous mettons en place les supports pour y parvenir :

- Ateliers lecture et jeux ;
- Accueil d'une petite ferme avec sa basse court dans le jardin de la maison de retraite à l'occasion de la fête de fin d'année.

Chaque rencontre s'appuie donc sur une activité réalisable par les enfants et les résidents de la Maison de retraite et présentant un intérêt pour les deux parties.

D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation quelle que soit la dépendance du résident.

Afin qu'un lien se tisse au fil du temps, ce sont toujours les mêmes enfants qui participent aux rencontres. Ce projet s'inscrit dans la durée. Lors des événements festifs, les parents sont conviés à venir retrouver leurs enfants au sein de la Maison de Retraite Constance Mazier.

Café des parents :

Nous proposons plusieurs fois par an des « café des parents » ils sont abordés des thèmes comme « une journée à la crèche », la propreté, le sommeil ...

Charte d'accueil :

L'éducation doit viser au plein épanouissement de chaque personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'enfant et de ses libertés fondamentales.

Art 1 : La crèche multi-accueil pratique un accueil multiculturel avec un objectif de mixité sociale ; les enfants sont respectés dans leurs diverses cultures sans jugement ni a priori dans un cadre laïc.

Art 2 : La crèche multi-accueil est un lieu d'expression de l'individualité de chaque enfant, celui-ci est considéré comme un être unique et singulier.

Art 3 : L'enfant est respecté dans son rythme et ses besoins, qu'ils soient matériels, affectifs, ou psychologique.

Art 4 : A travers les activités proposées et une prise en charge de qualité, l'enfant est invité à s'ouvrir sur le monde qui l'entoure et à grandir en parfaite harmonie.

Art 5 : Les professionnels sont à l'écoute du langage verbal et non verbal de l'enfant.

Art 6 : L'enfant et sa famille sont accueillis avec soin et sourire.

Art 7 : Chaque famille est respectée dans sa sensibilité, sa démarche éducative et son histoire.

Art 8 : Chaque famille est écoutée et entendue sans jugement.

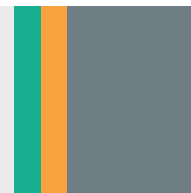
Art 9 : Les professionnels, disponibles et attentifs, s'engagent à assurer à chaque famille le soutien dont elles ont besoin.

Art 10: Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant.

NOS PRIORITES POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE :

Respect de l'Enfant et de sa Famille :

Savoir respecter les autres et savoir se respecter soi-même. Ainsi nous considérons que chaque famille est unique, par conséquent chaque enfant doit être accompagné individuellement.



- Le respect de la personne : Le respect de l'enfant passe essentiellement par l'exercice de la parole, l'écoute et l'observation (dialogue). C'est pourquoi nous verbalisons tous les actes et soins destinés aux enfants. Ainsi au moment du change, nous portons une attention particulière à prévenir l'enfant, détailler nos gestes ; à la fois pour préserver sa pudeur mais aussi pour parer à tout effet de surprise susceptible d'engendrer des angoisses. De la même manière nous ne parlons pas « au-dessus de la tête des enfants ».

Le respect se traduit aussi par une attitude et une posture adaptée de l'adulte envers l'enfant. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour que le dialogue s'établisse plus facilement. "Verbalisation", "Observation" et "Bienveillance" constitueront pour les professionnels la pierre angulaire de leur attitude de travail.

- Le respect du rythme du nourrisson et du petit enfant : Le rythme de vie de chaque nourrisson et de chaque petit enfant est respecté. A l'inscription, nous remettons aux familles un questionnaire qui nous permet de connaître les habitudes quotidiennes de leur enfant, son rythme de sommeil, ses habitudes alimentaires, son mode d'endormissement... Le dialogue avec les parents nous permet de connaître et de nous ajuster au mieux au rythme biologique d'un tout petit.

- L'individualité du nourrisson et du petite enfant dans le groupe: Lorsque l'on accueille un bébé ou un petit enfant en collectivité, on cherche avant tout à l'intégrer dans une structure et son fonctionnement ; on doit l'inclure dans un groupe d'adultes et d'enfants déjà existant. De fait, l'existence de groupes préexistants dans une collectivité (même réduite comme dans une crèche) constitue une difficulté pour le bébé et le petit enfant car celui-ci reste avant tout une unité et une individualité propre. A ce titre, il a besoin d'une attention particulière et d'une prise en charge individualisée et ne peut pas être considéré comme un être sociable à part entière. Qui dit reconnaissance de son individualité dit capacité de la structure à prendre en compte les besoins spécifiques de chaque nourrisson et à porter un regard bienveillant sur le petit enfant.

- Nous essayons d'établir un cadre d'observation régulier. Ce cadre nous permet d'observer son évolution dans telle ou telle activité, son comportement dans le groupe et sur son évolution motrice et psychique.

Soutien à la parentalité :

Le soutien à la parentalité a pour objectif de faciliter l'implication des parents à la crèche et de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions parentales. L'objectif étant de favoriser un partenariat au service de l'enfant afin qu'il se sente entouré de bienveillance et qu'il développe un sentiment de sécurité.

Il faut bien garder à l'esprit que nous sommes en présence d'une « triade » constituée par : Enfant/Parents /Professionnels ; chacun doit trouver sa place. Il appartient ainsi aux professionnels diplômés de relayer les parents ou de les orienter vers une tierce personne, mais en aucun cas de se substituer à eux. Pour cela, une relation de confiance doit s'instaurer entre les professionnels, et les parents.

LES DISPOSITIONS PRISES PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

L'adaptation :

Lors d'une inscription à la crèche, l'enfant et sa famille doivent passer par une période de familiarisation de plusieurs jours. C'est une étape essentielle : son déroulement s'effectue selon un protocole que l'on ajuste en fonction de l'enfant et de son rythme.

Les parents doivent prévoir une bonne semaine de disponibilité à la rentrée de l'enfant dans l'établissement même si la présence de l'enfant à la crèche est prévue pour 2 ou 3 jours par semaine. Une adaptation sérieuse, bien menée, en bonne coordination avec l'équipe pédagogique est la garantie d'un bon séjour ultérieur à la crèche.

Voici un schéma standard qui peut être modifié en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille :

1ère journée :

Accueil du parent et de son enfant, le matin ou l'après-midi. Prise de contact et échanges avec les référentes pendant environ une heure. Visite de l'espace de vie des enfants et échanges autour du questionnaire d'adaptation.

2eme journée :

L'enfant reste une partie de la matinée avec son papa ou sa maman ; ils assistent au regroupement des enfants et aux jeux libres.

Pendant ce moment-là, la professionnelle fait un rappel des règles de fonctionnement de l'établissement.

3eme journée :

L'enfant reste la matinée dans l'espace de vie et assiste au repas avec son parent. Au cours de la matinée le parent quitte son enfant pendant une demi-heure voire trois-quarts d'heure. L'enfant repart après le repas.

4eme journée :

Le parent accompagne son enfant et prend le temps de lui dire au revoir. L'enfant reste à la crèche jusqu'à la sieste. Le parent reste à sa disposition si nécessaire.

5eme journée :

Journée complète jusqu'au goûter.

Une deuxième semaine peut être envisagée en cas de difficultés. Cependant, il est recommandé aux parents de prévoir pour cette deuxième semaine de courtes journées, ce qui permettra une entrée en douceur réussie car progressive.

De plus, le ou les parents doivent être disponible si besoin est.

Chaque étape de la familiarisation doit être bien vécue par l'enfant et sa famille pour pouvoir passer à l'étape suivante. Une bonne adaptation est importante pour le bien-être de l'enfant et sa famille. La période d'adaptation est importante et il ne faut surtout pas la négliger.

Accueillir les familles au quotidien :

Pour arriver à établir une relation de confiance privilégiée, l'équipe, au quotidien doit être :

- Présente physiquement et psychiquement ;
- Contenante (climat de confiance) ;
- Souriante et Optimiste ;
- Toujours prête à écouter ce que le parent a à dire et respectueuse de sa vie privée ;

Accueil du matin :

C'est un moment primordial puisque l'enfant va être séparé de ses /son parent(s), cette séparation a obligatoirement un retentissement sur la journée.

Il faut donc à ce moment-là instaurer un véritable dialogue avec la famille : « comment c'est passé le week-end, la soirée, le réveil ... ? L'enfant présente-t-il un problème de santé particulier ? ... »

Rendez-vous et appels à la crèche :

À tout moment au cours de l'année les parents ont la possibilité de demander un rendez-vous avec la professionnelle du lieu de vie et /ou la directrice.

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUE

L'observation du bébé et du petit enfant permet d'orienter les pratiques professionnelles. Elle n'a de sens que si elle a des objectifs. Dans le cadre d'une structure d'accueil « petite enfance », les objectifs ultimes sont d'accompagner l'éveil du bébé et du petit enfant. Les temps, les lieux et les supports d'observation sont différents selon l'âge et les objectifs recherchés. L'observation doit faire partie d'un projet en équipe et être pensée à chaque étape de sa réalisation.

Plusieurs outils permettent de mener à bien un projet d'observation. En voici un aperçu :

Grille d'observation, films, cahier de transmissions, instance de régulation ..., sont autant d'outils permettant d'observer et d'évaluer l'évolution de l'enfant et par la même d'optimiser de façon objective son bien-être ainsi que son développement physique, moteur et émotionnel au sein de la crèche collective.

Les instances de régulations :

- Une à deux réunions pédagogiques par an avec l'ensemble des professionnelles de la structure sur des thèmes pédagogiques précis ; accompagnées par des formations extérieures telle- que IEDPE (Institut européen pour le développement des potentialités de tous les enfants) ;
- Une réunion de synthèse mensuelle ;
- Une réunion de parents en début d'année ;

Le cahier de transmission :

Ce cahier reste en interne exclusivement et permet aux équipes de porter un regard singulier sur la journée de l'enfant. Il relate le déroulement de la journée du tout petit. Pour agréments les transmissions au parent, la professionnelle peut mentionner les petites anecdotes relatives à leur enfant. Ce cahier peut être consulté par toutes les professionnelles de la crèche multi-accueil. Cet outil permet à la professionnelle (absente la veille par exemple) de suivre

chaque enfant au jour le jour. Une certaine cohérence dans le travail d'équipe peut ainsi s'instaurer.

Le questionnaire d'adaptation :

Le questionnaire d'adaptation est donné aux familles au moment de la journée d'adaptation. C'est un recueil de renseignements concernant les habitudes de l'enfant :

- * rythme de sommeil ;
- * alimentation ;
- * jeux préférés ;
- * allergies éventuelles...

En effet, un dispositif d'accueil est mis en place pour l'aménagement du lieu de vie. Plusieurs pôles d'activités sont proposés aux enfants et nous consignons dans le cahier la préférence et l'intérêt de l'enfant pour chaque activité.

Enfin cet outil sert de repère pour l'équipe afin d'assurer l'accueil du lendemain. Les professionnelles consultent le cahier de bord pour proposer 3 activités avec un objectif de continuité et de sécurité affective.

Conclusion :

Ce projet est un condensé des pratiques éducatives de la structure, il est évident que les modalités de prise en charge des familles évoluent en fonction des diverses formations et des réglementations qui jalonnent la vie d'une crèche multi-accueil.

Nous restons cependant très attachés à garantir une prise en charge individualisée des enfants.

les petits poissons dans l'eau – crèche multi-accueil

170 bis rue Henri Barbusse

93300 Aubervilliers

Sarl au capital de 4000 euros - RCS de Bobigny : 801 823 774

Tel : 06 49 11 46 42 et 06 51 12 15 69